



ARRETE MUNICIPAL N° PM2025-28

Extrait du registre des arrêtés du Maire

ARRETE AUTORISATION DE VOIRIE

Le Maire de la Commune de SAUSSAN,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-24 et L.2212-1 et suivants,

VU le Code de la sécurité intérieure, notamment l'article L 131-1,

VU le Code de La route et notamment les articles R411-5, R411-8, R411-25, R417-1, R417-10, R417-11, R417-12 ;

VU la demande présentée par madame PEYRIERE Julie, pour l'entreprise Garden and Jo, pour le stationnement d'un camion ;

Considérant qu'il convient de permettre l'exécution des travaux en toute sécurité ;

ARRETE

ARTICLE 1

Le lundi 14 avril 2025 de 8h00 à 10h, à l'adresse suivante : 4 chemin des Horts de vernis, le stationnement et la circulation seront interdits afin de permettre le stationnement du camion de l'entreprise Garden and Jo, ainsi que la livraison du matériel. Une déviation sera mise en place par l'entreprise par la rue des Conquettes et l'avenue de l'Aurore.

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS

La société se charge de mettre en place la signalisation adéquate et réglementaire.

ARTICLE 3

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de publication ou de notification.

ARTICLE 4

La Secrétaire générale et la police municipale de la commune sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Ampliation sera adressée à :

- PEYRIERE Julie
- M. le Commandant de la gendarmerie de Pignan.

Fait à Saussan, le 10 avril 2025

Le Maire,
Joël VERA

Date de notification: 14/04/2025

